

## Loteries commerciales et victimes consentantes

Un internaute a fait part de ses réflexions au Réseau anti-arnaques (30 septembre 2020) :

*« Une voisine fragile, retraitée, achète régulièrement auprès de plusieurs catalogues qui promettent des sommes énormes. Elle y croit dur comme fer.*

*Hier encore elle a commandé pour 645 € dans 11 adresses différentes : gâteaux, produits de beauté, crèmes anti-douleurs. Bien sûr ma voisine est une malade chronique sous médicament à vie. Elle vit seule, au 3<sup>ème</sup> étage sans ascenseur, et elle se croit donc entourée et aimée, ignorant qu'elle devient addict à tous ces courriers. Parfois on l'appelle au téléphone pour lui donner le change.*

*Cette personne de 69 ans a toutes ses facultés mais est très affaiblie. Elle n'en démord pas moins sur la véracité de ces ignobles profiteurs. Son appartement regorge de victuailles jamais ouverts que cette gentille dame va offrir à ses amis.*

*Elle refuse toute vérité et avoue se sentir très heureuse de ce rêve de gros lot qui lui fait miroiter tant et tant de projets coûteux qu'elle espère acquérir.*

*Les coupables sont toujours les bernés consentants. »*



**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :  
**Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir**  
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex  
(contact@arnaques-infos.org) - Site : [www.arnaques-infos.org](http://www.arnaques-infos.org)  
SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

**Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)